



ARRETE MUNICIPAL 2024-36

Portant autorisation de débit de boissons temporaires
A l'association Tous avec Alex
Sur le territoire de BELLENGREVILLE
En agglomération

Le Maire de BELLENGREVILLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 à 321-8 et R.321-9 à R.321-12,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles D3335-16 et L. 3335-4,

Vu la demande d'autorisation de débit de boissons et d'occupation temporaire du domaine public de l'association « Tous avec Alex », en date du 20 juin 2024, à l'occasion d'un tournoi de football organisé le dimanche 07 juillet 2024 de 10h00 à 19h00 sur le terrain de football de BELLENGREVILLE,

ARRETE

Article 1er : L'association Tous avec Alex, représentée par Sophie CARDINE, Présidente, est autorisée à ouvrir de façon temporaire un débit de boisson de groupe 3 (alcool de moins de 18°), de 10h à 19h le dimanche 07 juillet 2024, rue du stade, à Bellengreville.

Article 2 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée 07 juillet 2024.

Article 3 : Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

Article 4 : Le demandeur sera chargé d'assurer la sécurité de son animation.

Article 5 : La Gendarmerie de MOULT, le Secrétaire Général, le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- M. Le Maire,
- M. le Responsable des services techniques,
- M.le commandant de la brigade de gendarmerie
- Mme CARDINE Sophie, représentée de l'Association Tous Avec Alex

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à BELLENGREVILLE,
Le 01/07/2024

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite

